

**Pascal Durand, Pierre Hébert, Jean-Yves Mollier et François Vallotton [éd.] : *La censure de l'imprimé. Belgique, France, Québec et Suisse romande, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Québec, Nota bene, 2006**

Annie Cantin

Volume 9, numéro 2, 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000888ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000888ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)

1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce compte rendu

Cantin, A. (2006). Compte rendu de [Pascal Durand, Pierre Hébert, Jean-Yves Mollier et François Vallotton [éd.] : *La censure de l'imprimé. Belgique, France, Québec et Suisse romande, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Québec, Nota bene, 2006]. *Globe*, 9(2), 201–205. <https://doi.org/10.7202/1000888ar>

## RECENSIONS

comme entreprise commerciale. C'est aussi un ouvrage soigné et empreint d'impartialité, qui tient compte de facteurs humains tels les conflits de personnalité des hommes d'affaires impliqués, mais qui s'attache aussi à comprendre les grandes stratégies commerciales et l'incidence de la conjoncture sur le développement du hockey. Du reste, on ne saurait reprocher à l'auteur de chercher à saisir le rôle des hommes d'affaires dans le développement du hockey, ces derniers ayant encore aujourd'hui la haute main sur les destinées de ce sport. Par ailleurs, on retiendra que le conflit joue un rôle important pour l'auteur. Le débat autour de l'amateurisme, la concurrence entre les ligues, la lutte pour le marché américain : ces conflits sont pour lui autant de facteurs déterminants dans l'évolution du hockey et de la LNH. Il faudra cependant faire un certain travail sur le plan de l'identification à ce sport et de la culture du hockey, spécialement en ce qui concerne sa diffusion dans les masses, afin de compléter ce tableau amorcé sous l'angle des luttes de pouvoir et de l'économie.

Pierre-Luc Beauchamp  
Université McGill

**Pascal Durand, Pierre Hébert, Jean-Yves Mollier  
et François Vallotton [éd.]**

*La censure de l'imprimé. Belgique, France, Québec  
et Suisse romande, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*

Québec, Nota bene, 2006.

Coïncidence ou manifestation d'une conscience inquiète en ces heures de Patriot Act, de rectitude politique, de convergence et de contestation du droit à la liberté de parole, les études sur la censure investissent la place publique. Aux côtés de l'excellent deuxième volet de *Censure et littérature au Québec* de Pierre Hébert et Élise Salaün<sup>14</sup>, et

---

14. Pierre HÉBERT, avec la collaboration d'Élise SALAÜN, *Censure et littérature au Québec. Des vieux couvents au plaisir de vivre (1920-1959)*, Montréal, Fides, 2004.

du *Dictionnaire de la censure au Québec* de Pierre Hébert, Yves Lever et Kenneth Landry<sup>15</sup>, tout aussi fascinant que complet, *La censure de l'imprimé* permet à son tour, et de façon complémentaire, de mieux comprendre cette forme tout à fait particulière de l'exercice du jugement critique.

Le livre, actes d'un colloque international tenu à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en 2002, réunit les textes d'une vingtaine de chercheurs en littérature, sociologues, historiens, philosophes, didacticiens et spécialistes des communications. Si, dans de telles entreprises, l'interdisciplinarité laisse parfois entrevoir ses limites, ce n'est pas le cas ici. Ces regards croisés regroupés en six grandes parties thématiques (« Écriture et censure », « L'ordre moral clérical », « L'ordre moral laïque », « Ruses d'État », « Les sanctions du marché » et « Nations et mémoire collective. Comment on réécrit l'histoire »), ainsi que la perspective comparatiste de temps, d'espace, d'objet et de discours qui a été retenue offrent une vue d'ensemble du phénomène de la censure qui en fait voir toute la complexité des mécanismes et toute la prudence.

Qui dit censure pense souvent à celle exercée par l'Église et l'État. Institutions fortes, ils prennent de fait une place importante dans l'histoire des condamnations et des prescriptions, que ce soit par « l'apostolat par le "bon" livre », qui profite entre autres, comme le montre Loïc Artiaga, au développement d'une paralittérature catholique belge ; par le rationnement du papier pendant la Deuxième Guerre, qui, selon Thierry Cottour, aurait servi de prétexte aux pouvoirs français pour exercer un contrôle de la presse au-delà de la Libération ; ou encore par la saisie de journaux pendant la guerre d'Algérie, où il s'agissait, note Laurent Martin, « de cacher la réalité de la guerre, d'en masquer les atrocités, de réduire au silence ceux qui les dénonçaient » (p. 305). Cette censure se reconnaît aussi dans la régulation de la lecture opérée notamment par les manuels scolaires. Ces derniers, observe Paul Aubin, contraignent les jeunes lecteurs québécois à parcourir une bibliothèque établie en fonction des programmes d'enseignement et des diktats des décideurs, et non en fonction de critères esthétiques. À cet égard, les ligues de moralité laïques, dont les « combats[s] pour la salubrité publique » (p. 167) sont tour à tour étudiés par Thierry Crépin, Sylvette Giet et François Vallotton, ne procè-

---

15. Pierre HÉBERT, Yves LEVER et Kenneth LANDRY [éd.], *Dictionnaire de la censure au Québec. Littérature et cinéma*, Montréal, Fidès, 2006.

## RECENSIONS

dent pas autrement lorsqu'il s'agit de la bande dessinée à l'américaine pour les publics juvéniles, de la presse du cœur ou encore du roman-feuilleton et de la presse à un sou. Dans le procès contre l'immoralité littéraire, démocratisation de la culture rime souvent avec démoralisation des masses. Aussi ces ligues n'hésiteront-elles pas à mettre en place une série d'actions qui visent autant l'éradication des lectures licenciées que l'éducation du public et l'encadrement de ses lectures. Mais là où l'on pourrait croire à un simple duel entre bons et mauvais livres existe aussi toute une zone intermédiaire, explorée par Martine Nachbauer. Son étude de la revue pédagogique *L'enseignement primaire (1881-1956)* permet d'entrevoir la position délicate des pédagogues, qui doivent savoir opérer « un lien entre morale et pédagogie, tradition et innovation, Index et champs d'intérêt des jeunes » (p. 110).

Il est également intéressant de voir comment l'étude de la censure éclaire le processus d'autonomisation des discours littéraire et artistique, les frontières de leur spécificité et de leurs possibles. Les procès des écrivains Camille Lemonnier, pour atteinte aux mœurs, et Pierre Mertens, plus récemment, pour atteinte à la vie privée de la famille royale, auxquels s'attache Benoît Denis, posent avec acuité la question du droit de l'écrivain à « l'appropriation imaginaire des faits ou des personnes réelles » (p. 44). Dans une analyse du conflit entre les romanciers belges de l'entre-deux-guerres et le clergé, Cécile Vanderpelen-Diagre réaffirme ce difficile rapport à la fiction, tenue longtemps pour suspicieuse, et montre comment la critique a permis « au champ littéraire d'exister dans le sens où elle l'autorise à fonctionner en s'écartant quelque peu des canons édictés par le clergé » (p. 91). En terrain québécois, la querelle nourrie entre la Société des écrivains canadiens et l'Action catholique de Montréal autour de la commémoration du centenaire de la mort de Balzac indique aussi la présence de cette brèche. Bien que les écrivains aient dû, dans ce cas, renoncer officiellement à la célébration d'un auteur mis (partiellement) à l'Index, cet épisode marque, comme le constate Pierre Hébert, une « sorte de chant du cygne du contrôle clérical » (p. 135). Progressivement, l'institution littéraire dicte les principes de son orthodoxie.

C'est peut-être pourquoi les censeurs apprennent aussi à jouer de ruse en ayant recours à des formes plus subtiles de régulation, telle la « récupération » définie par Yvan Cloutier. En ne les prenant pas de front, mais en s'appropriant, dans une apparence de neutralité, les positions

hétérodoxes pour en démontrer les apories, la récupération agit en prêtant à la censure « une justification qui donne l'apparence d'honnêteté » (p. 122). Stratégie retorse, qui possède sans doute une certaine efficacité – aussi longtemps, cependant, que l'institution censoriale est en position de force. Cela, on le sait, était de moins en moins le cas pour l'Église, du moins dans l'espace géographique où se situent les différents exemples présentés dans l'ouvrage.

Toutefois, le recul et, dans certains espaces, l'innocuité du pôle censorial clérical ne sauraient se traduire par la fin de la censure. L'étude de Noëlle Sorin sur la littérature jeunesse marque de façon exemplaire ce passage d'une régulation fondée sur un ordre moral à une régulation qui répond à une autre loi, celle du marché. « Au contraire de la censure à posteriori, la censure actuelle [la censure de marché] agit à l'inverse de nos attentes, d'où sa très grande force. Elle n'interdit plus les œuvres : elle oblige plutôt leur mise en marché » (p. 216), ce qui a pour effet, observe de son côté Hélène Guy, de remettre en cause la littérature elle-même, sa valeur, en l'assujettissant à la logique marchande et en la poussant vers la standardisation. Pascal Durand remarque le même phénomène lorsqu'il étudie la soumission du champ journalistique à l'ordre ambiant. Il explique plus précisément comment les transformations des conditions d'exercice de la pratique journalistique, sa précarisation notamment, et le reformatage des discours, plus brefs et segmentés, arrivent à créer une forme d'« orthodoxie journalistique », qui mènerait au consentement inconscient à un prêt-à-penser « conforme à l'ordre dominant » (p. 57) et finirait par priver le langage de sens. C'est ce que Robert Martineau nomme, pour sa part, « la dictature de l'instant », une force qui priverait l'individu de son passé et de sa mémoire, et qui le conduirait à une pensée unique, laquelle fragiliserait du coup l'exercice de la démocratie. À ce processus d'oblitération et de morcellement par des médias forcés d'exercer une censure du marché Martineau oppose la « raison historienne », capable d'inscrire le citoyen dans le temps. Mais encore faut-il que l'histoire ne soit pas à son tour frappée de censure. La table ronde qui clôt l'ouvrage et qui réunit les historiens Micheline Dumont, Antoon De Baets et Sacha Zala tend en effet à confirmer – par les exemples de la discrétion de la présence des femmes dans l'histoire officielle, des procès en diffamation intentés à des historiens et de l'accès contrôlé à certaines sources archivistiques de l'histoire – qu'Anastasia s'est souvenue amusée avec Clio.

## RECENSIONS

La canalisation plus ou moins consciente et affichée des intérêts du marché, notamment par les médias, aurait ainsi pris le relais des grandes forces de contrôle traditionnelles, tout en en gardant les mêmes effets de normalisation et, souvent, les mêmes cibles. De fait, il est assez troublant de voir comment l'appel à la liberté et à l'antimatérialisme sur lequel s'est fondée l'interdiction de *De l'Allemagne*, étudiée en détail par Anne Kupiec, trouve des échos dans l'action de la presse dominante sur le discours altermondialiste actuel, qu'observe avec un œil critique Geoffrey Geuens. En ce sens, l'invitation à la vigilance que lance François Vallotton dans la « Conclusion » est particulièrement pertinente. Elle témoigne en outre d'un autre intérêt de *La censure de l'imprimé*, soit celui de conjuguer connaissance et responsabilité.

Annie Cantin  
Université Laval